

Problématique rencontrée après construction

Par : Jacques MARAILLAC / Mickaël NEVERS – Département de Saône-et-Loire

Problématique

- Des désordres révélés lors de l'inspection détaillée de 1998 (6 ans de fonctionnement) :



- Capot d'ancrage des haubans en sous face : défaut d'étanchéité évident

Problématique

- Des désordres révélés lors de l'inspection détaillée de 1998 (6 ans de fonctionnement) :



- Fissuration importante sur l'embase des pylônes P3 et P4

Suites données

- Expertise et contentieux engagés compte tenu de l'âge de l'ouvrage :
 - Sur les infiltrations des haubans : pas de désordres visibles constatés, confirmés par un démontage de 6 torons en 2006
 - Sur les pylônes : expertises liées à « l'apprentissage » du phénomène de RSI
 - 2009 : Jugement du tribunal : aucune responsabilité retenue contre l'entreprise (Léon Grosse) et le MOE (DDE). Pas de réparations urgentes.

Suites données

- 2015 : décision de mener des réparations de confortement pour pérenniser l'ouvrage :
 - 2016 – 2019 : mission de MOE : auscultations, surveillance, diagnostic et projets de réparation
 - Avril à Octobre 2020 : travaux de réparations des haubans
 - 2020 : lancement et attribution du marché de travaux de réparation des pylônes
 - 2021 – 2022 : réparation des pylônes

Les acteurs

- Maître d'Ouvrage : département de Saône-et-Loire



- Maître d'Œuvre : groupement  **ARCADIS**  **sixense**

- Entreprise de réparation des pylônes :

